



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le : 16/07/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 juillet 2013
D-2013/429

Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,
Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

ZAC Bastide Niel. Réaménagement d'un skate park. Association La Brigade. Subvention d'équipement. Avenant à la convention de participation financière. Adoption. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mars 2013, vous avez décidé l'octroi d'une aide financière de 150 000 € au profit de l'association la Brigade, pour réaménager un skate park, au sein de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux.

L'association souhaiterait que les modalités de versement des fonds soient réaménagées de manière à faciliter la gestion de la trésorerie de cette opération.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant à la convention signée le 25 avril 2013 pour en modifier les termes,

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de l'avenant ci-joint et autoriser monsieur le maire à le signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



Association La Brigade
Avenant à la convention de participation financière.

Une convention de participation financière au réaménagement du skate park de la ZAC Bastide Niel a été signée le 25 avril 2013.

Pour faciliter la gestion de trésorerie de cette opération, l'association La Brigade souhaite que les modalités de versement des fonds soient modifiées.

Par conséquent, L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 Versement des fonds

- un premier acompte de 75 000 € à la signature des présentes,
- un deuxième acompte de 30 000 € sur production des factures visées par monsieur le président de l'association, correspondant à un montant de 75 000 €,
- un troisième acompte de 30 000 € sur production des factures visées par monsieur le président de l'association, correspondant à un montant de 105 000 €,
- le solde soit 15 000 € sur production des factures visées par monsieur le président de l'association, correspondant au montant global de 195 139,16 € et la transmission du procès verbal de la commission de sécurité et d'accessibilité prononçant l'ouverture au public de l'établissement.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le/...../.....

Pour la ville de Bordeaux
P/Le maire
A. Piazza

Pour l'association la Brigade
T. Barroso